



Commentaire les demarches de regularisation

Par **marocain92**, le **07/05/2010** à **20:59**

Bonjour,
je suis en france depuis 7ans autan qu'etudiant j'ai un diplome bac+4 en ce moment je suis en cdi depuis 1an et 3mois dans une pme, ma carte de sejour etudian est expirée depuis septembre dernier cad que je suis en situation irrégulière et je voulais savoir si j'ai le droit de faire une demande de regularisation par rapport a mon travail?sachant que je suis avec une française depuis 3ans bail et edf a notre noms mais sans pacs. merci

Par **chris_idv**, le **03/06/2010** à **11:25**

Bonjour,

Vous pouvez faire régulariser votre situation directement via votre employeur mais il existe une taxe (de l'ordre de 1000€) payable par l'employeur.

Cordialement,